

## DÉCISION N° 117 / 2024

confiant mandat spécial à Monsieur Manuel BROCARD

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

### DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Manuel BROCARD, Conseiller métropolitain pour participer à l'assemblée générale du Conservatoire botanique Alsace-Lorraine qui se tiendra le mardi 12 mars 2024 à Strasbourg.
- de prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240305-Decis117-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024


Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

05 MARS 2024

Le Président



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre Honoraire du Parlement